

DEC132845DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Bénichou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**Vu** la décision n°131980INSHS du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Alain Bertho aux fonctions de directeur de l'unité USR 3258, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Bénichou, IE2, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La décision n°132234DR05 du 18 juillet 2013 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité  
Alain Bertho

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012